

DISPOSITIONS RELATIVES AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

Programmes de formation à l'enseignement

Diplôme d'études supérieures spécialisées en enseignement à la formation générale des adultes

- Spécialisation français, langue d'enseignement
- Spécialisation français, langue seconde
- Spécialisation intégration sociale
- Spécialisation intégration socioprofessionnelle
- Spécialisation alphabétisation

Guide pour les étudiantes, les étudiants
Cohorte 2025-2026

Dispositions relatives aux exigences linguistiques des programmes de formation à l'enseignement

Chères étudiantes, chers étudiants,

Nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue à l'UQAM : nous sommes heureux de vous compter parmi les étudiantes inscrites, les étudiants inscrits à l'un de nos programmes de formation en enseignement.

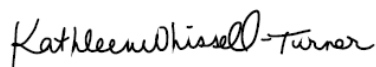
Depuis l'automne 2008, **tous les programmes de formation qui conduisent à un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont assujettis à la même politique linguistique¹**. La mise en œuvre de cette politique relève de la responsabilité de la direction de chacun des programmes, de même que de l'équipe d'encadrement du Centre d'aide en français écrit et oral de la Faculté des sciences de l'éducation, le CAFÉO.

Le CAFÉO a notamment pour mandat de soutenir le développement de la compétence linguistique pour l'exercice de la profession enseignante. Afin de vous accompagner dans le développement de cette compétence, le CAFÉO offre un soutien linguistique en français oral et écrit, en vous proposant des cours, des ateliers ou du monitorat individuel. Nous vous invitons à parcourir le site du CAFÉO (www.cafeo-education.uqam.ca) afin d'y découvrir tous les services qui y sont offerts.

Pour en savoir davantage sur l'évaluation de la compétence linguistique, **nous vous invitons à consulter les pages suivantes** afin d'obtenir des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les étudiantes, les étudiants. Sachez que vous pourrez également compter sur le soutien du CAFÉO et sur celui des personnes responsables de votre programme pour répondre à vos questions relatives aux exigences linguistiques de votre formation.

Nous espérons sincèrement que votre cheminement universitaire sera marqué par la réussite.

Bien cordialement,



Kathleen Whissell-Turner
Directrice du CAFÉO

¹ La Politique linguistique a été adoptée par la Commission des études de l'UQAM en avril 2010.

Sommaire de l'évaluation de la compétence linguistique

Depuis l'automne 2008, tous les programmes de formation qui conduisent à un brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont assujettis à une politique linguistique commune adoptée par l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ). Conformément à cette politique, l'étudiante, l'étudiant doit faire la démonstration qu'elle, qu'il a développé des compétences en français écrit et oral* satisfaisantes pour l'exercice de la profession enseignante. Aucune étudiante, aucun étudiant ne peut obtenir de diplôme sans faire la démonstration qu'elle, qu'il a rempli ces exigences.

*Il n'y a pas de test oral prévu pour le moment, mais les étudiantes, étudiants seront informés de tout changement, s'il y a lieu.

COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ÉCRIT

TEST DIAGNOSTIQUE EN FRANÇAIS ÉCRIT

Au début de la formation initiale, l'étudiante, l'étudiant doit passer un test visant à établir le diagnostic de ses connaissances du français écrit. Selon les résultats obtenus au test, des mesures de soutien pourraient être fortement suggérées avant la première tentative au TECFÉE. Des informations supplémentaires à propos du test diagnostique sont présentées plus loin.

◆ EXEMPTION AU TEST DIAGNOSTIQUE À L'ÉCRIT

Dans les cas suivants, l'étudiante, l'étudiant, est exempté du test diagnostique à l'écrit :

1. L'étudiante, l'étudiant a obtenu un seuil **égal ou supérieur à 75%** à la partie *code linguistique* du test **SEL-B** ou du test **CÉFRANC**. La preuve de réussite doit obligatoirement être numérisée et acheminée au cafeo@uqam.ca pour recevoir l'autorisation d'effectuer le TECFÉE.
2. L'étudiant, l'étudiant **a déjà effectué le TECFÉE**, mais ne l'a pas encore réussi. Les résultats doivent obligatoirement être numérisés et acheminés au cafeo@uqam.ca
3. L'étudiante, l'étudiant **a réussi l'ensemble du TECFÉE**. La preuve de réussite doit obligatoirement être numérisée et acheminée au cafeo@uqam.ca

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN FRANÇAIS ÉCRIT : LE TECFÉE

Toutes les universités francophones reconnaissent le *Test de certification en français écrit pour l'enseignement* (TECFÉE) comme l'instrument unique pour attester la compétence en français écrit chez les enseignantes et les enseignants.

Résumé des informations sur les tests

DESS à la formation générale des adultes

	Test diagnostique en français écrit	Test en français écrit (TECFÉE)
	Avril ou mai 2026	Première tentative en aout 2026
Quand?	<p>Sont exemptés les cas suivants (preuve à acheminer par courriel au cafeo@uqam.ca)</p> <ul style="list-style-type: none"> Partie code linguistique du SEL-B ou du CÉFRANC réussie à 75% ou plus Tentative effectuée au TECFÉE, réussie ou non 	<ul style="list-style-type: none"> Si exemption au test diagnostique à l'écrit : première tentative en mai 2026
Où?	En ligne	À l'UQAM, en présence* *Les étudiantes, étudiants qui habitent en région éloignée et qui ne peuvent pas se présenter au campus central devront contacter le cafeo@uqam.ca pour leur inscription
Quels sont les frais?	Sans frais pour l'étudiante, l'étudiant	Un montant de 70 \$ payé par l'étudiante, l'étudiant directement au CÉFRANC
Comment s'inscrire?	L'étudiante, l'étudiant sera contacté et inscrit par le programme.	L'étudiante, l'étudiant doit demander l'inscription à son programme en consultant au préalable les dates d'examen : https://cafeo-education.uqam.ca/passations-tecfee/
Quels sigles de cours?	DIA0400	EPREVFR
Quelle est l'échéance pour remplir cette exigence?	L'étudiante, l'étudiant doit faire le test diagnostique au mois d'avril ou mai , sauf si exempté.	L'étudiante, l'étudiant doit réussir le TECFÉE pour l'obtention du diplôme universitaire.
Quel est le nombre de passations possibles?	Une passation PAS DE REPRISE À CE TEST	Il n'y a pas de nombre limité de passations. Consultez la section <i>conséquences en cas d'échec</i> .
Quel est le seuil de réussite?	75 %	70 % pour chacune des deux parties du test
Comment les résultats sont-ils transmis?	Par courriel	Par envoi postal de la part du CÉFRANC
Quelles sont les conséquences en cas d'échec?	Si l'étudiante, l'étudiant échoue au test diagnostique, elle, il sera fortement invité à suivre des ateliers de préparation au Centre d'aide en français écrit et oral (CAFÉO).	<p>Après 2 échecs, l'étudiante, l'étudiant est convoqué au Centre d'aide en français écrit et oral (CAFÉO) afin d'établir des mesures à entreprendre avant la prochaine passation. Cette rencontre est obligatoire pour toutes les passations subséquentes. Le suivi des mesures est acheminé à la direction du programme.</p> <p>La réussite du TECFÉE est obligatoire pour l'obtention du diplôme de DESS.</p>